

# EURL

VERSUS

# SASU

QIIRO VOUS EXPLIQUE LA DIFFÉRENCE !

**EURL**



Liberté statutaire

Rédaction des statuts est rigoureusement encadrée par la loi



Large autonomie dans la rédaction des statuts



Apport d'un bien commun

Au risque de revendiquer la qualité d'associé, l'associé unique doit obtenir l'accord de son conjoint et sa renonciation à la qualité d'associé



L'associé unique n'a pas besoin du consentement de son conjoint qui ne peut pas revendiquer la qualité d'associé



Démarches administratives

Formalités administratives simples et communes à toutes les sociétés



Formalités administratives supplémentaires



Libération du capital

Libération des 1/5 des apports en numéraire dès leur souscription



Libération de la moitié des apports en numéraire dès leur souscription



Personne du dirigeant

Nomination obligatoire d'un Gérant, personne physique, si l'associé unique est une personne morale



Le Président peut être une personne physique ou une personne morale



Conjoint du dirigeant

Eligible au statut de conjoint collaborateur, salarié et associé (transformation en SARL)



Eligible uniquement au statut de conjoint salarié ou associé (transformation en SAS)



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ET TOUS LES AVANTAGES DONT VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER ?...N'ATTENDEZ PLUS, REJOIGNEZ NOUS !

qiiro.eu



# EURL

VERSUS

# SASU

QIIRO VOUS EXPLIQUE LA DIFFÉRENCE !

## EURL



### Régime fiscal du dirigeant

Imposition de l'associé unique personne morale à l'IS

Option entre l'IR et l'IS si l'associé unique est une personne physique

Eligible sous conditions au régime micro-fiscal

## SASU



Imposition automatique à l'IS

Possibilité très restrictive d'opter pour l'IR pendant 5 ans



### Régime social du dirigeant

Assimilation du Gérant associé unique à un travailleur non salarié

Affiliation Gérant non associé unique au Régime général de la Sécurité sociale

45% de cotisations sociales



Assimilation du Président à un dirigeant salarié

Affiliation du Président au Régime général de la Sécurité sociale

64% de cotisations sociales salariales et patronales



### Imposition des dividendes

30 % de Flat-Tax (12,8 % d'IR et 17,2 % de PS)

Barème progressif de l'IR après un abattement de 40 %.



30 % de Flat-Tax (12,8 % d'IR et 17,2 % de PS)

Imposition de 15 % des dividendes perçus



### Émission de titres

Emission uniquement de parts sociales ou d'obligations



Emission de tout type de valeurs mobilières



### Transformation de l'entreprise

Procédure assez lourde



Aucune procédure

### Verdict



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ET TOUS LES AVANTAGES DONT VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER ?...N'ATTENDEZ PLUS, REJOIGNEZ NOUS !

**QIIRO**

qiiro.eu